

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2024

## Association Loisirs et Fêtes de Vimont

### 1. OBJET DU CONCOURS

Permettre aux participants, photographes amateurs, qu'ils soient adolescents ou adultes, de s'exprimer au travers d'une photographie sur un thème imposé.

### 2. THEME DES PHOTOS

Le concours photo a pour thème « Noël ».

### 3. DUREE DU CONCOURS

Les inscriptions au concours sont ouvertes à compter du 9 décembre 2024, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 5 janvier 2025.

La remise des prix se fera dans le courant du mois de janvier 2025, après délibération du jury et du public.

### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous, à partir de 12 ans. Sont toutefois exclus les photographes professionnels, ainsi que les membres du jury du concours.

### 5. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant doit fournir le formulaire d'inscription (Annexe 1 au présent règlement), accompagné de la photo qu'il souhaite présenter. Les personnes mineures devront adjoindre l'autorisation du représentant légal (Annexe 2 au présent règlement). Selon la photographie, les autorisations relatives au droit à l'image doivent également être jointes (Annexes 3 et 4 au présent règlement).

Chaque participant ne doit obligatoirement présenter qu'une seule photographie, argentique ou numérique, en lien avec le thème, et lui attribuer un titre. Le cliché doit impérativement être prit **pendant durant la période dudit concours**, et respecter les critères suivants :

#### Si photographie argentique :

- Impression sur papier photo brillant au format 13x18cm, 15x21cm ou 20x30cm ;
- Ne doit pas présenter de bordures, de signe distinctif ou de filigrane ;
- Ne doit pas être retouchée ;
- Le tout est à déposer sous pli fermé, dans la boîte aux lettres de la Mairie de Vimont, avec la mention « *concours photo ALFV* ».

Si photographie numérique :

- Format « *nom\_prenom.jpeg ou .jpg* » uniquement ;
- Ne doit pas présenter de bordures, de signe distinctif ou de filigrane ;
- Ne doit pas être retouchée ;
- Le tout est à envoyer par courriel ou Wetransfert à [alfv.vimont@gmail.com](mailto:alfv.vimont@gmail.com)

## 6. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies. Il sera composé de photographes amateurs et éventuellement d'un photographe professionnel, du Maire de Vimont, et de membres de l'Association Loisirs et Fêtes de Vimont.

Le jury aura pour mission de sélectionner 2 lauréats parmi les photographies des candidats, présentées de façon anonyme. A ce titre, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photographies. Les critères de sélection seront les suivants :

- respect du thème ;
- qualité artistique ;
- originalité du cliché.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

Le public sera également amené à voter en ligne courant Janvier 2025 pour décerner le prix du public. Les modalités et dates de vote seront publiées sur [www.vimont.fr](http://www.vimont.fr) après la délibération du jury.

## 7. PRIX ET RECOMPENSES

- 1<sup>er</sup> prix du jury : Carte cadeau FNAC d'une valeur de 100 €
- 2<sup>ème</sup> prix du jury : Carte cadeau FNAC d'une valeur de 50 €
  
- 1<sup>er</sup> prix du public : Carte cadeau FNAC d'une valeur de 50 €
- 2<sup>ème</sup> prix du public : Carte cadeau FNAC d'une valeur de 30 €

Le prix du public n'est pas cumulable avec le prix du jury.

## 8. RESPONSABILITES ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les participants la cession des droits d'auteur de leur cliché au bénéfice de l'ALFV et de la mairie de Vimont pour **une durée indéterminée** à compter de leur inscription.

La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. L'ALFV se réserve la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) ou son pseudonyme, selon son souhait, qui pourra être mentionnée sur le site internet de la Mairie de Vimont, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée (Annexes 3 et 4 au présent règlement). Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

L'ALFV décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

L'ALFV se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour aubesoin.

## **9. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est à disponible dès le lancement des inscriptions sur demande en mairie de Vimont. Il est également téléchargeable sur le site internet de la maire de Vimont ([www.vimont.fr](http://www.vimont.fr)).

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

## **10. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier sur demande écrite. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée auprès de la Présidente de l'ALFV par courrier.

**ANNEXE 1**  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION (si mineur, voir annexe 2)**

Je soussigné(e) :

NOM : .....

PRENOM : .....

Demeurant.....

Titre de mon cliché : .....

participe au concours photos 2024 organisé par l'Association Loisirs et Fêtes de Vimont.

J'atteste ne pas être un photographe professionnel, et avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à .....

le .....

Signature :

**ANNEXE 2**  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES PERSONNES MINEURES**

Je soussigné(e) :

NOM : .....

PRENOM : .....

Demeurant.....

En ma qualité de mère/ père/ tuteur légal (rayer les mentions inutiles),

Autorise :

NOM : .....

PRENOM : .....

Né(e) le .....

à participer au concours photos 2024 organisé par l'Association Loisirs et Fêtes de Vimont.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos

Fait à .....

le .....

Signature :

**ANNEXE 3**  
**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE**  
**SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE**

Je soussigné(e) :

NOM :.....

PRENOM :.....

Demeurant.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo 2024 organisé par l'Association Loisirs et Fêtes de Vimont.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à .....,

le .....,

Signature de la personne  
photographiée, précédée de la  
mention « lu et approuvé »

Signature du photographe, précédée  
de la mention « lu et approuvé »

**ANNEXE 4**  
**AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE**

Je soussigné(e) :

NOM : .....

PRENOM : .....

Demeurant.....

Autorise :

NOM : .....

PRENOM : .....

A photographier et à utiliser (indiquer le lieu privé figurant sur la photographie – *Exemple : mon jardin, mon habitation, ...*)

.....

situé(e) .....

dans le cadre du concours photo 2024 organisé par l'Association Loisirs et Fêtes de Vimont.

Fait à .....,

le .....,

Signature de la personne  
photographiée, précédée de la  
mention « lu et approuvé »

Signature du photographe, précédée  
de la mention « lu et approuvé »